



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Troisième Commission

Point 41 de l'ordre du jour

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

**Bénin, Bosnie-Herzégovine, Comores, Djibouti, Jordanie, Liban
et Pakistan : projet de résolution**

Nouvel ordre humanitaire international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/171 du 20 décembre 2004 et ses résolutions antérieures relatives à la promotion d'un nouvel ordre humanitaire international¹,

Prenant note avec satisfaction des efforts que ne cesse d'entreprendre le système des Nations Unies pour renforcer sa capacité et celle de ses États Membres de prêter assistance aux victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme,

Ayant présents à l'esprit la proposition d'agenda pour l'action humanitaire et le fait que, selon le Secrétaire général, le Bureau indépendant pour les questions humanitaires sera associé à son élaboration et à sa mise en œuvre futures²,

1. *Estime* qu'il faut redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et international pour résoudre les problèmes humanitaires et pour identifier les problèmes auxquels des solutions peuvent être trouvées avant qu'ils ne fassent des victimes;

2. *Demande* au Bureau indépendant pour les questions humanitaires de renforcer davantage ses activités et de poursuivre l'élaboration de l'agenda pour l'action humanitaire, comme l'a affirmé le Secrétaire général²;

3. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre les efforts dans le domaine humanitaire et de lui faire à ce sujet, comme lors de ses précédentes sessions, rapport à sa soixante-troisième session.

¹ Résolutions 36/136, 37/201, 38/125, 40/126, 42/120, 42/121, 43/129, 43/130, 45/101, 45/102, 47/106, 49/170, 51/74, 53/124 et 55/73.

² A/59/554, par. 4.

